

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

**Nom du produit** : ANTI-MOISSISSURES ECOGENE 500 ml (réf. 000570 )  
**Utilisation du produit** : Elimine les tâches noires sur tous types de joints de carrelage  
**Société** :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME  
 tel : 33 (0)5 62 71 78 88  
**Téléphone en cas d'urgence** :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME  
 tel : 33 (0)5 62 71 78 88

**2. Identification des dangers**

**Classification** : IRRITANT  
**Dangers pour l'homme** : Irritant pour les yeux et la peau.  
**Dangers pour l'environnement** : Aucun.  
**Autres informations** : Produit biocide : TP10

**2. Composition/informations sur les composants**

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N° EINECS	N° CAS	Symbole pur	Risques
Hydroxyde de sodium	1%	215-185-5	1310-73-2	C	R35
Hypochlorite de sodium	< 3,5%	231-668-3	7681-52-9	C, N	R31, R34, R50
Oxyde d'alkylamine	< 5%	273-218-2	68955-55-5	Xi, N	R38, R41, R50
Chlorure de didécyldiméthylamonium	< 5%	269-919-4	68391-01-5	C, N	R21/22, R34, R50

**Phrases de risques** : voir rubrique 16

**4. Premiers secours**

**Après contact avec la peau** : Laver à l'eau savonneuse. Couvrir la peau irritée avec un émollient. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
**Après contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.  
**Après inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.  
**Après ingestion** : Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.  
**Remarques générales** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction	: Eau pulvérisée.
Dangers d'exposition	: Favorise l'inflammation des matières combustibles. La déshydratation thermique du solide peut conduire à une décomposition exothermique violente (odeur piquante).
Equipement spécial de sécurité	: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précaution individuelles	: Lunettes anti-éclaboussures, vêtement de protection complet, bottes, gants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter directement dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer.
Méthodes de nettoyage	: <u>Récupération</u> Pomper dans un réservoir de secours propre (sans trace d'acide). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. <u>Neutralisation</u> Neutraliser l'eau usée avec une solution de sulfite de sodium.

**7. Manipulation et stockage**

Manipulation	: Manipuler en évitant les projections. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires.
Stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur pour conserver les qualités techniques du produit. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 25 °C. Protéger de la lumière. N'utiliser que du matériel propre (sans trace d'acide). Prévoir sol imperméable. Prévoir cuvette de rétention et appareillage électrique anticorrosion. Ne pas entreposer près des acides. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Valeurs limites d'exposition**

Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
Chlore	FRANCE VLE = 1 ppm (3 mg/m <sup>3</sup> )
Hydroxyde de sodium	FRANCE VME = 2 mg / m <sup>3</sup>

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains	: Gants en PVC. Epaisseur du revêtement : 1 / 1,2mm
Protection des yeux	: Lunettes de protection hermétiques. Protection du visage.
Protection de la peau	: Vêtement de protection du corps étanche. Bottes en PVC.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Non disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information générales

Etat physique et aspect	: Liquide limpide légèrement moussant.
Couleur	: Reflets dorés.
Odeur	: Fruitée, fraîche.

### Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH	: 12,9 (20°C)
Point d'ébullition	: Non disponible
Masse volumique	: 1,053 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Dangers d'explosion	: Produit non explosif.
Hydrosolubilité	: Totalement miscible à l'eau.
Pression de vapeur	: Non disponible
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Indice d'évaporation	: Non disponible

### Autres données de sécurité

Aucune	:
--------	---

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Conserver à des températures comprises entre 15°C et 25°C Craint la lumière et l'humidité
Matières à éviter	: Acides (décomposition violente avec dégagement de chlore) Métaux (décomposition avec formation d'oxygène) Matières combustibles
Produits de décomposition dangereux	: Chlore, Acide hypochloreux, Chlorate de sodium

## 11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Toxicité orale aiguë DL(50)	: 7173-51-5 chlorure de didecyldiméthylammonium	DL50 (rat) : 645 mg/kg
Toxicité dermale aiguë DL(50)	:	Non disponible.
Irritation de la peau	: Peut provoquer une légère irritation cutanée.	
Irritation des yeux	: Risques de lésions oculaires graves.	
Sensibilisation cutanée	: Non sensibilisant.	
Sensibilisation respiratoire	: Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires.	

## 12. Informations écologiques

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Ecotoxicité	7681-52-9 Hypochlorite de calcium	Poissons - CL50 (96 h) 0,23 – 5,9 mg/l Daphnies – CE 50 (48 h) 0,07 – 0,7 mg/l Algues – CI 50 (48 h) 0,4 mg/l
Mobilité	:	Non disponible.
Persistance et dégradabilité	:	Non disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: 7681-52-9 Hypochlorite de calcium	Non bioaccumulable. Log Pow = -3,42
Effets nocifs divers	: Aucun.	

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus	:	Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Elimination des emballages contaminés	:	Eliminer l'emballage vide (rincé) et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera proscrit.
Autres informations	:	Produit biocide : TP10

## 14. Informations relatives au transport

<b>Classe ADR</b>	
Classe	: 8
Numéro ONU	: 3266
Groupe d'emballage	: III
Nom	: Liquide organique corrosif, basique, NSA (hypochlorite de sodium,solution)
Etiquette	: 8

**15. Informations réglementaires**

Classification	: Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	: 
Indication(s) de danger	: IRRITANT
Phrases de risques	: R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases de sécurité	: S2 Conserver hors de la portée des enfants. S3 Conserver dans un endroit frais. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux. Eliminer l'emballage vide (rincé) et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

**16. Autres informations**

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	: R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
Sources des données	: Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE, du règlement CE n°1907/2006 (REACH) et de la Directive 98/8/CE.
Service établissant la fiche	: Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	: 13, 15.

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 16/03/11. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.*